

Assurance-chômage—Loi

Ma dernière remarque au sujet des modifications à la loi portent sur l'administration. Même si la loi contenait toutes les modifications proposées par les députés des deux côtés de la Chambre, elle ne serait d'aucune utilité, si elle n'est pas bien administrée. Or, ces deux dernières années, l'administration de la loi a suscité de nombreuses plaintes. Je siége à la Chambre depuis 1972 et, d'autres députés en conviendront j'en suis sûr, le courrier que nous recevons de notre circonscription se compose surtout de plaintes au sujet du paiement des prestations d'assurance-chômage. Il serait certainement possible de simplifier les formalités et les formulaires afin de permettre au Canadien moyen de satisfaire aux exigences du ministère sans toutes ces difficultés. A l'heure actuelle, il faut pratiquement avoir reçu une instruction supérieure pour remplir tous les formulaires.

J'ai souligné certaines questions que le gouvernement devrait prendre en note. Ce ne sont pas les objections mesquines, mais bien des problèmes qui inquiètent tous les Canadiens, surtout les contribuables, mécontents de la politique gouvernementale et des objectifs du programme d'assurance-chômage. J'espère que le gouvernement étudiera soigneusement mon point de vue et celui de mes collègues et qu'en discutant nous pourrions mettre au point un régime d'assurance-chômage plus équitable. Je l'ai déjà dit, la majorité des Canadiens sont en faveur d'un régime d'assurance véritable, protégeant ceux qui deviennent chômeurs indépendamment de leur volonté. Mais, par ailleurs, les abus dus à une mauvaise gestion et à un manque de contrôle ont créé chez eux un profond mécontentement, qu'il faut faire disparaître. Ces abus ont pour ainsi dire, émuissé le sens du devoir et fait perdre le goût du travail. Les effets secondaires ont été sérieux.

Le gouvernement réglera le problème s'il étudie attentivement nos suggestions. En ce cas, le bill franchira rapidement et sans difficulté l'étape du comité, pour le plus grand profit de tous les Canadiens. Mais, tant que le gouvernement refusera d'entendre je ne peux que rejeter les propos de mon collègue de Hamilton-Ouest. Nous avons l'intention de voter contre le bill en deuxième lecture. Nous espérons toutefois que les délibérations en comité nous encourageront à voter pour en troisième lecture.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais cet après-midi dire un peu ce que je pense de l'assurance-chômage en général, et du bill en particulier. Il est normal que tous les partis appuient les modifications tendant, comme celle que nous étudions présentement, à simplifier et à clarifier la loi. Il faut éviter des abus et réorienter vers les travailleurs à temps plein une partie des prestations jusque-là assurées à ceux qui ne font que de brefs passages sur le marché du travail. Le bill mérite l'appui des députés de tous les partis parce que nous devons aider ceux qui en ont le plus besoin.

Je m'étonne des critiques acerbes dirigées ici et ailleurs contre l'assurance-chômage. Quelle autre solution proposons-nous? Je me demande si les municipalités des régions fortement éprouvées par le chômage disposeraient des ressources nécessaires pour financer les secours aux chômeurs, s'il n'y avait pas d'assurance-chômage. Les plus forts partisans de l'AC, je pense, sont les conseillers municipaux au Canada.

[M. Andre.]

J'espère pouvoir indiquer clairement que nous sommes à étudier certains des premiers amendements qui seront présentés, parce que la loi sera constamment revue. D'autres modifications, qu'il faudra étudier, seront apportées au régime d'assurance-chômage. J'appuie certes les changements qu'on s'apprête à y apporter. Ils visent à supprimer les iniquités et les complexités qui vicient la loi. Je suis d'accord avec mon préopinait. La loi est complexe et difficile à appliquer. Ces complexités et difficultés ont donné lieu à bien des cas flous, comme la loi ne définit pas toujours clairement qui est et qui n'est pas admissible aux prestations. A cause de ce manque de clarté, le personnel de nos bureaux de circonscription, notre personnel à la Chambre et les fonctionnaires des bureaux de la Commission d'assurance-chômage doivent passer beaucoup de temps à étudier des cas marginaux. Il est parfois difficile de décider qui a droit aux prestations.

Je suis tout particulièrement heureux de la modification visant à supprimer les éléments de dissuasion, éléments qui peuvent être associés à la loi actuelle. Il est essentiel que les gens aient confiance dans le régime d'assurance-chômage, et son succès dépend dans une large mesure de l'appui et de l'opinion du grand public. J'espère que ces modifications aideront beaucoup à accroître l'appui de la population.

Je pense à la façon dont on traite les gens qui quittent d'eux-mêmes leur emploi. Il est apparent qu'il y a des gens qui se conduisent mal, puis qui sont congédiés et touchent ensuite des prestations. Je pense au fort pourcentage de gens qui refusent des occasions d'emploi. Le bill traite de ces questions. Le régime d'assurance-chômage devrait certes offrir un revenu à ceux qui sont en chômage contre leur gré, pourvu qu'ils aient droit aux prestations en raison de leur travail précédent. C'est certes le but que vise la modification et le bill lui-même.

● (1530)

Les modifications de la loi qui consistent à en supprimer certaines dispositions déjà prévues dans d'autres mesures d'ordre social ne me posent pas tant de problèmes qu'à certains autres députés. Je pense que, si nous approuvons les modifications, nous obtiendrons une meilleure loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications en font de plus en plus une assurance contre le chômage, et non plus une assurance de compensation sous forme d'indemnité de retraite, par exemple, parmi bien d'autres. Ce faisant, le régime d'assurance-chômage bénéficiera d'un appui accru du public et la loi sur l'assurance-chômage sera donc beaucoup plus facile à appliquer.

Je suis particulièrement heureux des modifications relatives à l'amélioration des indemnités de maladies. Ces modifications ont été réclamées par presque un député sur deux, y compris moi-même. Parmi les cas les plus problématiques, et qui nous prennent le plus de temps, il y a le problème des congés de maternité où l'accouchement est suivi de complications, et le cas de personnes qui ont été malades, et ont fait une rechute après avoir repris le travail. L'expérience semble prouver que la rechute risque d'être plus grave et plus longue que la première maladie, entraînant de graves difficultés pour la personne concernée. Il s'agit très souvent de personnes qui n'ont pas d'autre protection contre la maladie. Les modifications relatives aux indemnités de maladie représentent un grand pas en avant.